



**PRÉFET
DES HAUTES-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau des collectivités locales et des élections**

Gap, le 17 mai 2021

Procès verbal

de la commission de Propagande, chargée de l'envoi de la propagande électorale du 1^{er} tour des élections départementales des Hautes-Alpes du 20 juin 2021

Étaient présents :

Mme Sophie Boyer, présidente de la commission, présidente du tribunal judiciaire de Gap ;
M. Jean-Philippe Durante, directeur de la citoyenneté et de la légalité, représentant Mme la préfète ;
M. Xavier Dartagnan, représentant La Poste, opérateur chargé de l'envoi de la propagande et des bulletins de vote (visioconférence) ;
M. Sébastien Castel, secrétaire de la commission, désigné par Mme la préfète.

Était également présent :

M. David Prouteau, chef du bureau des collectivités locales et des élections
Mme Isabelle David, candidate

La commission chargée, pour les 15 cantons du département des Hautes-Alpes, de l'envoi de la propagande électorale et des bulletins de vote pour les élections départementales 2021 s'est réunie le lundi 17 mai à 14 h à la préfecture des Hautes-Alpes, en présence des personnes citées ci-dessus.

Les exemplaires des circulaires et bulletins de votes produits devant la commission ont été examinés.

La commission constate l'absence de livraison des documents électoraux pour le binôme Dejoy-Levallois du canton de Guillestre.

Les exemplaires des circulaires et bulletins de votes produits dans les délais impartis pour les 41 binômes restants, sont conformes à la réglementation en vigueur.

Les quantités livrées de ces documents par chacune des listes, ont été vérifiées et mentionnées dans les formulaires d'attestation des quantités à rembourser.

Aucun point n'ayant été soulevé, Mme la présidente lève la séance à 15 heures 20.

La présidente du tribunal judiciaire de Gap,
présidente de la commission de contrôle
chargée de l'envoi de la propagande électorale.



Sophie BOYER